

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 035-213501950-20241126-D_2024_91-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : 20/11/2024

Date de publication : 27/11/2024

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, RICHARD Guillaume, DORE Stéphanie, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, HERVE Karine, COEFFIC Nicolas, MICOINE Laure, THONIER Carole, CORNARD Guillaume, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme EON-MARCHIX Ginette (pouvoir à M. RICHARD), M. GARNIER Michaël (pouvoir à M. TAILLARD), Mme ROUPIE Aline, Mme CADOR Adeline (pouvoir à Mme MICOINE), Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. HOGUET Bruno.

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : Mme BOULIN Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KRIMED Sylvie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2024-91 – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2025.

M. RICHARD, sur invitation de M. le Maire, présente alors les propositions de la commission « Finances » émises au cours de la réunion du 05/11/2024 :

- revalorisation ou stagnation de certains tarifs ;
- gratuité de la location des 50-60 chaises (rouge-noire) de la salle des fêtes.

M. RICHARD ajoute enfin :

- les tarifs 2025 de la restauration scolaire et du centre de loisirs seront fixés lorsque les tarifs 2025 du CIAS liés à la prestation de fourniture des repas, auront été transmis ;
- le prix du ticket de cantine 2025 au personnel communal sera décidé en début d'année prochaine lorsque le tarif URSSAF sera connu.

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 15 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 15 pour) :

- DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux suivants à compter du 01/01/2025 :

Publicité dans le Montreuillais	Commune	encart 18x20	464.00 €
		encart 18x16	348.00 €
		encart 18x8	263.00 €
		encart 9x8	80.00 €
		encart 9x4	50.00 €
	Extérieur	encart 18x20	783.00 €
		encart 18x16	525.00 €
		encart 18x8	407.00 €
		encart 9x8	140.00 €
		encart 9x4	110.00 €

Droit de place marché hebdomadaire (montant à acquitter pour le marché ayant lieu du lundi au dimanche)	8.00 €
---	--------

Droit de place journalier hors marché hebdomadaire (stationnement des commerces ambulants et forains sur le domaine communal)	45.00 €
---	---------

Abonnement au bulletin municipal	30.00 €
----------------------------------	---------

Location de la salle des fêtes	Associations de la commune	activité associative sans repas	87.00 €
		vin d'honneur	87.00 €
		journée	196.00 €
		2 journées consécutives	428.00 €
		forfait chauffage (entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril)	50.00 €
	Familles de la commune	vin d'honneur	95.00 €
		journée	280.00 €
		2 journées consécutives	500.00 €
		forfait chauffage (entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril)	50.00 €
	Extérieur (réservation < 6 mois)	vin d'honneur	180.00 €
		journée	510.00 €
		2 journées consécutives	750.00 €
		forfait chauffage (entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril)	50.00 €
	Location commerciale		230.00 €
	Caution		350.00 €
	Si lors de l'état des lieux il est constaté que la vaisselle ou la salle sont rendus anormalement sale, un forfait supplémentaire par heure passée en nettoyage sera facturé au locataire.		75.00 €
	Le matériel de sonorisation est mis à disposition gratuitement sur demande lors de la location de la salle des fêtes. Une caution sera demandée au loueur si le matériel est réservé.		590.00 €
	Frais de gestion si annulation de la réservation de la salle moins de 15 jours avant la date de location		35.00 % du montant de la location

Concessions dans le cimetière	15 ans	130.00 €
	30 ans	230.00 €
	50 ans	400.00 €
	Concession enfant de moins de 7 ans (durée de 30 ans renouvelable tacitement 1 fois)	0.00 €

Concessions dans le columbarium et caverne	10 ans	460.00 €
	20 ans	880.00 €

Assainissement collectif (recouvrement via les factures d'eau)	Part fixe	34.00 €
	Part variable (m3 d'eau consommée)	3.45 €

Location des 50-60 chaises (rouge-noire) de la salle des fêtes	Location	gratuité
	Caution	/

Accueil périscolaire à l'école publique (tarif pour un 1/4 d'heure) Tout dépassement horaire est facturé 5.00 € entre 18h45 et 19h00, 15.00 € après 19h00.	QF < à 850 € - tarif A	0.30 €
	851 € < QF < 1 150 € - tarif B	0.47 €
	1 151 € < QF < 1 400 € - tarif C	0.50 €
	QF > à 1 401 € - tarif D	0.55 €

Accueil de loisirs - tarifs pour les familles de la commune Tout dépassement horaire est facturé 5.00 € entre 18h45 et 19h00, 15.00 € après 19h00.	Prix journée (hors repas)	QF < à 850 € - tarif A	9.80 €
		851 € < QF < 1 150 € - tarif B	11.50 €
		1 151 € < QF < 1 400 € - tarif C	12.00 €
		QF > à 1 401 € - tarif D	12.50 €
	Prix demi-journée	QF < à 850 € - tarif A	6.60 €
		851 € < QF < 1 150 € - tarif B	7.70 €
		1 151 € < QF < 1 400 € - tarif C	8.00 €
		QF > à 1 401 € - tarif D	8.30 €

Accueil de loisirs - tarifs hors commune Tout dépassement horaire est facturé 5.00 € entre 18h45 et 19h00, 15.00 € après 19h00.	Prix journée (hors repas)	QF < à 850 € - tarif A	12.50 €
		851 € < QF < 1 150 € - tarif B	13.00 €
		1 151 € < QF < 1 400 € - tarif C	13.70 €
		QF > à 1 401 € - tarif D	14.50 €
	Prix demi-journée	QF < à 850 € - tarif A	8.30 €
		851 € < QF < 1 150 € - tarif B	8.90 €
		1 151 € < QF < 1 400 € - tarif C	9.40 €
		QF > à 1 401 € - tarif D	9.90 €

Garderie du midi (sans repas), sous réserve de la présentation d'un certificat médical, et de l'impossibilité pour le prestataire qui assure la restauration scolaire de fournir un repas répondant aux prescriptions médicales	Tarif pour un 1/4 d'heure	0.30 €
---	---------------------------	--------

Photocopies pour les associations	Photocopie A4	0.15 €
	Photocopie A3	0.30 €

Salle des sports	Caution pour les associations	16.00 €
------------------	-------------------------------	---------

Tarifs en cas de perte ou de détérioration des matériels, des ustensiles de cuisine, et de la vaisselle mis à la disposition des locataires de la salle des fêtes et de la salle du Clos Paisible

Désignation	Tarif	Désignation	Tarif	Désignation	Tarif
Cruche	4.00 €	Flûtes à champagne	1.50 €	Fouet	7.50 €
Assiette plate	3.00 €	Verre à vin	1.50 €	Marmite + couvercle	420.00 €
Assiette à dessert	2.50 €	Verre à eau	1.50 €	Casserole + couvercle	80.00 €
Cuillère à soupe	1.00 €	Pelle à tarte	3.50 €	Grille du four	100.00 €
Cuillère à café	1.00 €	Corbeille à pain	4.50 €	Plaque à pâtisserie	100.00 €
Fourchette	1.50 €	Cuillère de service	2.50 €	Saladier moyen	4.00 €
Couteau	1.50 €	Couteaux de cuisine	53.00 €	Saladier grand	6.00 €
Verre enfant	1.00 €	Verseuses à café	15.00 €	Louche moyenne	8.00 €
Tasse à café	2.00 €	Cafetière	200.00 €	Louche grande	15.00 €
Plat rond inox	20.00 €	Ecumoire	16.00 €	Cuillère en bois	13.00 €
Légumier rond inox	20.00 €	Faitout + couvercle	340.00 €	Poêle	95.00 €
Plat long inox	20.00 €	Maryse	12.00 €	Plat gastro du four	100.00 €

Location de la salle du Clos Paisible	Montreuil-sur-Ille		Extérieur	
	Associations*	Familles	Associations	Familles
Journée complète (salle et abri jeu)	175.00 €		200.00 €	
2 journées (salle et abri jeu)	225.00 €		300.00 €	
Abri jeu	30.00 €		40.00 €	
Location commerciale	217.00 €			
Vin d'honneur-absèques-cérémonies	70.00 €		75.00 €	80.00 €
Forfait chauffage de la salle (entre le 1 ^{er} novembre et le 30 avril)	40.00 €			
Caution	200.00 €			
Frais de gestion si annulation de la salle moins de 15 jours avant la date de location	35.00 % du montant de la location			
* Par délibération n° 2022-63 du 09/09/2022, gratuité d'utilisation de la salle du Clos Paisible accordée aux associations de la commune pour toutes leurs activités (à l'exception des activités marchandes), sous réserve de la signature d'une convention et de la présentation d'un planning annuel.				

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.

